

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
1.25.55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Acquisition d'un bien situé 13 avenue Frédéric Chevillon à Plan-de-Cuques en vue d'y installer une Maison du Bel Age.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes âgées, la collectivité a souhaité créer sur tout le territoire du Département des structures de proximité appelées Maisons du Bel Age, destinées à l'accueil des seniors. Ce dispositif a notamment pour vocation de faciliter les démarches au quotidien des aînés et d'améliorer leur qualité de vie. En outre, ces structures, lieux d'échange, favoriseront la création de lien social.

Dans cette perspective, des recherches de fonciers sont intervenues et un site répondant aux critères a été retenu sur la commune de Plan-de-Cuques.

Il s'agit d'un bâtiment indépendant situé 13 avenue Frédéric Chevillon et cadastré section AT n°29. Il est composé d'un étage sur rez-de-chaussée, d'une superficie totale de 283 m² environ plus 3 places de stationnement. Ce bien, à usage de bureaux est en bon état d'entretien. Y était installée précédemment une agence de la Caisse d'Epargne, dont il est la propriété.

Son prix de vente s'élève à 400 000 €. Le service du Domaine a été consulté sur cette valeur. Son avis ne nous est pas encore parvenu. Cependant, cette acquisition ne sera concrétisée que sous réserve d'une estimation conforme.

Compte tenu de sa situation géographique qui est un véritable atout pour le projet départemental, cette acquisition constituerait une opportunité pour la collectivité, sous réserve de la faisabilité technique et juridique du projet et de l'approbation du prix par le service du Domaine.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL